

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 6 MAI 2019

---

**Assistaient à la réunion** : Patrick JUDALET, Monique PALAT, Sophie VERNAUDON, Jean-Claude PICHON, Jean-Claude DUPRIX, Christiane RIVIERE, Patricia VILCHES PARDO, Dominique MASSOUBRE, Bernard MOISSINAC, Bernard GIRAUD, Danielle PEARON, Marie-Laure LEUILLET, Benoît RICHARD, Clothilde LOISEAU, Sylvie BIRER, Marie-Thérèse BELLUAU, Claudine LANGLOIS.

**Etaient excusés**: Catherine MENARD qui avait donné pouvoir à Monique PALAT, Nathalie GESELL PEVERADA qui avait donné pouvoir à Patrick JUDALET, Katia PASSELAIGUE, Alexandre DESCHATRETTES qui avait donné pouvoir à Jean-Claude DUPRIX, Louis LEPINE qui avait donné pouvoir à Bernard GIRAUD, Elodie DALLOT, Irène LEGROUX qui avait donné pouvoir à Sophie VERNAUDON, Céline BIHEL

---

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations sur le compte-rendu de la dernière séance en date du 1<sup>er</sup> Avril 2019.

Aucune autre remarque n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

---

En préambule, Monsieur le Maire fait circuler les documents suivants :

- le permis de construire déposé par la Région Centre-Val de Loire pour la création d'un parvis avec auvent devant l'entrée du Lycée Polyvalent George Sand et d'un garage à vélos,
- les feuilles de permanences destinées à être complétées par les élus pour la tenue des trois bureaux de vote pour les élections européennes le dimanche 26 mai.

Patrick JUDALET procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

## I – DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRIMITIF 2019 VILLE

Patrick JUDALET propose de voter la décision modificative n°2

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**- ACCEPTE** l'ouverture de crédits en section d'investissement suivants :

### 1/ Ouverture de crédits en section de fonctionnement (notification supérieure de l'Etat 1259 produits locaux)

#### Dépenses

Article 615231-822 – Entretien voirie + 21 100 €

#### Recettes

Article 73111-01 – Taxes foncières et habitations + 21 100 €

### 2/ Virement de crédits en section investissement

Article 2315- Op 125-822 – Abords de la Halle - 1 800 €

Article 2315 – Op 131-822 – 195 rue Nationale + 1 800 €

## II – AUTORISATION DE POURSUITES PERMANENTES SUITE A CHANGEMENT DE COMPTABLE PUBLIC

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la nomination, en date du 1<sup>er</sup> Avril 2019 de Madame Josiane PELLETIER, au poste de Trésorière Municipale, il est nécessaire d'autoriser de manière générale et permanente Mme Josiane Pelletier, comptable public, chargée de la gestion du poste comptable de la Trésorerie de La Châtre, à notifier aux débiteurs de la Commune de La Châtre (budget principal et budgets annexes) tous les actes de poursuites (cf. Art. R.1617-24 du CGCT).

Le Conseil Municipal donne son accord.

## III – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2019

Monsieur le Maire indique que l'Association Coup d'Pouce a déposé un dossier de demande de subvention pour l'organisation de deux manifestations à La Châtre :

- Salon du livre 29 et 30 Juin 2019 - Place de l'Abbaye
- Stage Théâtre 5 au 11 Août 2019 – Annexe Auberge de Jeunesse

Cette association a déjà organisé deux manifestations un concert de Chantal Goya (Dimanche 17 Février 2019) et un hommage à Jean-Louis Boncoeur (Samedi 27 Avril 2019).

Il précise que les activités importantes proposées par l'association contribueront à l'attractivité de la Ville.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DONNE SON ACCORD** au versement d'une subvention de 1 500 € à l'Association Coup d'Pouce.

- **INDIQUE** que cette somme sera prise sur la ligne « provision » de l'article 65748 « subventions de fonctionnement autres organismes ».

#### **IV – ADHESION A L'ASSOCIATION DES AMIS DU CENTRE D'HISTOIRE ET DE MEMOIRE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION DANS L'INDRE**

Monsieur le Maire propose d'adhérer au Centre d'Histoire et de Mémoire de la Résistance et de la Déportation dans l'Indre.

Toutes les communes du Département, (dont les  $\frac{3}{4}$ ) conservent par une stèle ou une plaque, la mémoire des événements de la Résistance ou de la Déportation ont été sollicitées.

Il est rappelé que cette association a pour but notamment de créer « Un Centre d'Histoire et de Mémoire de la Résistance et de la Déportation dans l'Indre ».

La cotisation a été fixée à 0,05 € par habitant.

Pour La Châtre, 4 178 (population municipale) x 0,05 euros = 208,90 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'adhésion à l'Association des Amis du Centre d'Histoire et de Mémoire de la Résistance et de la Déportation dans l'Indre.

#### **V – COMMISSION DES MARCHES ET APPEL D'OFFRES**

1/ Projet Skate Park – Parc des Sports

Monsieur Jean-Claude PICHON indique qu'un appel à la concurrence a été envoyé le 29 mars 2019 par voie de presse avec un retour attendu pour le 26 avril 2019 12h, pour un marché de travaux de terrassement, de pluvial et de maçonnerie béton de Skate Park, composé de deux lots.

3 offres ont été reçues pour le lot n° 1, par voie dématérialisée. Aucune offre reçue pour le lot n° 2.

Pour le lot n°1, toutes les offres ouvertes, à savoir EUROVIA CENTRE LOIRE et COLAS (deux offres) sont comprises entre 8 000 et 12 000€ au-dessus du montant budgété.

Pour le lot n° 2, aucune offre n'a été reçue.

Il est proposé de déclarer le marché infructueux et de relancer la consultation (lot 1 et lot 2).

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'avis favorable de la Commission des Marchés et Appel d'Offres dans sa séance du 6 Mai 2019,

**après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** de déclarer le marché infructueux.

- **AUTORISE** le Maire à relancer une consultation pour le lot 1 et lot 2.

2/ Travaux VRD Rue Ernest Périgois – Avenant Avenue Guillaume de Marcillat

Monsieur Jean-Claude PICHON indique qu'un avenant est soumis à la commission concernant le lot n°1 VRD pour les travaux de la partie sud de la rue Ernest Périgois et concernant l'avenue Guillaume de Marcillat pour un montant HT de 15 000,40 €.

Ces travaux étaient prévus au budget de cette opération.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'avis favorable de la Commission des Marchés et Appel d'Offres dans sa séance du 6 Mai 2019,

**après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** l'avenant au lot n°1 VRD pour les travaux de la partie sud de la rue Ernest Périgois.

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant.

<b>VI – OFFICE NATIONAL DES FORETS (MOTION DE SOUTIEN)</b>
--

Monsieur le Maire propose de soutenir la motion proposée par les personnels de l'Office National des Forêts, de ce fait il propose que le Conseil Municipal de La Châtre réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans les forêts communales par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le Conseil Municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'Office National des Forêts a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois qui soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, Collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Soutient** les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF,
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et gérer les forêts communales,
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.
- **APPROUVE** l'ensemble du contenu de la motion susvisée ci-dessus.

## VII – QUESTIONS DIVERSES

### **Renouvellement des deux lignes de Trésorerie (Ville = 750 000 € et eau = 150 000 €)**

Dans le cadre de ce dossier passé au Conseil le lundi 1<sup>er</sup> avril 2019, il fallait lire comme date de renouvellement le 1<sup>er</sup> mai 2019 et non le 1<sup>er</sup> juin 2019.

Le Conseil Municipal prend acte de la nouvelle date.

### **Remerciements suite à l'attribution de subvention 2019**

- Association Départementale d'Aide aux Victimes et Médiation (ADAVIM).
- Association des collections du Berry (OCB 36) - 2<sup>ème</sup> Bourse du disque et de la BD - salle des Fêtes le 21/04/19.

### **Comité de défense de la gare d'Argenton sur Creuse**

Monsieur le Maire a co signé à la demande de Mme Irzenski, Présidente du Comité de défense de la gare d'Argenton sur Creuse un courrier qui sera adressé à Mme Buccio, nouveau Préfet de la Nouvelle Aquitaine concernant le rétablissement des dessertes des trains.

### **Association des Maires de France et l'Association des petites villes de France qui appellent les communes à être solidaires de la restauration de Notre-Dame de Paris.**

Décision négative du Conseil, revoir dans un second temps en fonction de l'évolution de la rénovation et des besoins en financement.

### **Association des Maires de France :**

1/Communiqué de presse concernant l'expérimentation des agences comptables dans le secteur public local : l'AMF émet les plus vives réserves et demande des études d'impact.

- Pris acte, le Conseil partage l'analyse et les demandes.

## 2/ Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé.

Monsieur le Maire donne lecture du vœu de l'Association des Maires de France et des présidents de l'Intercommunalité,

*Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.*

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

**Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de La Châtre souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.**

**Le Conseil Municipal de La Châtre demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :**

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [*en particulier en zone périurbaine et rurale*] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.

4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.

5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.

6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.

7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.

8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier Ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

#### **Interventions Claudine Langlois**

1/Elle signale qu'une voisine qui n'a pas été doté de bac à Ordures Ménagères, a vu ses sacs noirs non ramassés.

Mr le Maire lui indique que toute anomalie doit être signalée au service environnement de la CDC.

Jean Claude Pichon souligne que le changement de jour de ramassage pour un secteur à la Châtre (le lundi au lieu du mercredi) pose des soucis pour les écoles concernées (Rollinat et Flaubert) les bacs sont sortis dès le vendredi soir et des sacs noirs sont déposés au sol.

Le problème se pose aussi pour les commerçants qui sortent leurs bacs dès le samedi soir

Patrick Judalet indique qu'il va saisir la Communauté de Communes de ce problème.

2/Regard EU à reprendre rue Jean Moulin, dangereux pour les cyclistes

Le signallement sera fait par les Services Techniques.

#### **Intervention Marie Thérèse Belluau**

Elle s'interroge sur le rôle de la Ville dans l'organisation de la Fête de la Musique.

Monsieur le Maire indique que la Ville n'organise pas cette manifestation mais soutient techniquement l'installation des groupes de musique qui vont se produire devant le public le vendredi 21 juin 2019 dans différents lieux de la Ville.

### **Documents transmis lors de l'envoi**

- Enquête sur le prix de l'eau réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 par la Direction Départementale des Territoires de l'Indre auprès des collectivités en charges des services et leurs exploitants - Alimentation en eau potable et assainissement.

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau de la Ville de La Châtre est inférieur à la moyenne départementale.

- Invitation pour la cérémonie du 8 mai (26/04/19)

- Invitation pour l'inauguration de nouveaux aménagements publics à La Châtre  
Le Vendredi 24 Mai à partir de 16h30

- Cérémonie commémorative du Conseil National de la Résistance (ANACR)  
Le lundi 27 mai à 15h00